



UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de L'Agora - 91034 EVRY CEDEX
01.60.78.15.57 01.60.77.96.94 E-Mail : forceouvriere91@free.fr
Imprimeur : UD FO 91- 12 Place des Terrasses de L'Agora 91034 EVRY CEDEX
Directeur de la Publication : Jean-Noël LAHOZ - Bulletin bimestriel
CPPAP N° 0607507348

LE SYNDICALISTE FO 91



N° 116

NOVEMBRE 2007

EDITORIAL

SOMMAIRE

Édito	Page 1
Grève des assistantes maternelles Les Ulis	Pages 2
Déclaration CE UD	Pages 3-4
Réforme carte judiciaire	Pages 5-6
CAF 91 manque de personnels	Page 7
Bulletin de paye	Page 7
Créations Syndicats	Page 8
Article AFOC	Page 8

REACTIONS DES SALARIES

Après une "concertation" TGV dans les départements qui a laissé les Organisations Syndicales sur le quai, Madame le Garde des sceaux Ministre de la justice a décidé sans autre forme de procès de supprimer 63 Conseils de Prud'hommes dont 1 en Ile de France, Etampes. Unique tribunal du ressort de la cour d'appel de Paris à faire les frais de cette réforme, cela donne l'impression qu'il en fallait au moins un pour la forme, pour une réforme qui touche tout le monde.

L'augmentation des affaires sur Evry rimerait avec une augmentation des délais de jugement, une perte de qualité et la rupture avec une justice de proximité. En effet, il n'est ni simple ni rapide de se déplacer d'Etampes vers Evry en transport en commun, ces villes ne sont pas sur la même ligne RER, il n'y a pas de liaison directe.

Le gouvernement a entrepris de poursuivre la réduction du droit à la retraite. Après les lois Balladur de 1993 et Fillon en 2003 qui ont fait passer la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein de 37,5 à 40 annuités, il s'en prend maintenant aux régimes spéciaux pour pouvoir dès le début de l'année 2008 passer tout le monde à 41 annuités et plus par la suite.

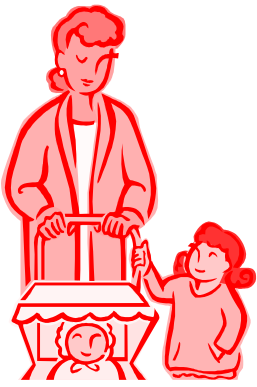
Les prix flambent et les salaires stagnent, la vie devient chère et les fins de mois difficiles, le surendettement explose.

Les services publics ferment les uns après les autres : les services hospitaliers, les bureaux de postes, les trésoreries et maintenant les tribunaux d'instance et de grande instance, les conseils de prud'hommes, les commissariats et les sous-préfectures sont également menacés (dont celle d'Etampes encore)...

A cette situation sociale qui s'aggrave, les salariés réagissent avec les syndicats Force Ouvrière: les assistantes maternelles des Ulis se mobilisent massivement afin d'être respectées et traitées également, les agents de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dénoncent le manque de personnel qui ne leur permet plus d'assurer leur mission de service public, les salariés de l'ANPE et de l'Assedic s'opposent par la grève le 27 novembre à la fusion ANPE-UNEDIC, les avocats, les fonctionnaires de la justice s'opposent à la suppression des tribunaux par la grève et des manifestations le 29 novembre, les fonctionnaires ont fait grève pour l'augmentation des salaires, la défense des statuts, le maintien de la fonction publique laïque et républicaine, les étudiants par milliers manifestent pour l'abrogation de la loi LRU (Libertés et Responsabilités des Universités), ils sont rejoints par les lycéens, les personnels des universités réunis en AG se prononcent pour l'abrogation de la loi LRU, les cheminots et agents de EDF-GDF ont fait grève pour la défense des régimes spéciaux, pour le maintien des retraites avec 37,5 annuités, l'abandon de la décote et le maintien de l'indexation des pensions sur les salaires...

Contrairement aux tentatives de division savamment organisées, les salariés, solidaires et conscients de l'indépendance de Force Ouvrière, se mobilisent. Rien n'est donc perdu !

*Le Secrétaire Général UD FO 91
Jean-Noël LAHOZ*



Grève des Assistantes Maternelles des Ulis

Le mardi 9 octobre les assistantes maternelles des Ulis, après avoir déposé un préavis, ont fait grève et ont manifesté leur mécontentement devant la Mairie. Sur quarante trois Asmat elles étaient une quarantaine avec leurs landaus et leurs poussettes à manifester bruyamment leur désaccord avec le Maire des Ulis suite à une baisse de leur traitement brut. Depuis la reprise par la Mairie de l'activité Croix Rouge pour l'accueil des enfants non scolarisés, un certain nombre de problèmes avaient vu le jour : non reprise de leur ancienneté, différence de traitement avec les autres agents de la collectivité notamment en matière de congés, et surtout le refus du Maire de les mensualiser.

Après des réunions contradictoires et surtout sans aucune avancée, elles décidèrent de ne plus accueillir les enfants Ulisiens dont elles avaient la charge le mardi 9 octobre et si elles n'étaient pas entendues de poursuivre leur mouvement de grève si nécessaire.

La grève s'est étendue au lundi 15 octobre. Toutes les assistantes maternelles ont fait preuve d'une grande solidarité !! Elles ont été soutenues par l'ensemble du Groupement Départemental de l'Essonne de l'UD 91. Elles ont reçu des témoignages de soutien des camarades d'autres départements d'Ile de France. La Fédération des services publics et de santé est intervenue auprès du Maire afin qu'il prenne en compte les revendications de nos camarades.

Certains élus de la collectivité qui avaient voté contre le protocole du Maire sont intervenus auprès de lui afin qu'il refasse une nouvelle délibération au Conseil Municipal.

Le lundi 15 octobre était organisée une réunion avec le Maire et la direction municipale en présence du Secrétaire du Groupement Départemental Antoine Puléo et de son adjoint Jean François Verdagner, la Secrétaire Générale du syndicat Doriane Monier a redit les revendications des Asmat : la mensualisation pour le 1^{er} janvier, la revalorisation du taux de rémunération et les 7 semaines de congés payés comme les autres agents de la collectivité et quelques autres points comme la revalorisation du prix du repas enfant. Les responsables des services publics sont intervenus sur la précarité de cette profession et les moyens à mettre en œuvre pour une revalorisation nécessaire.

Le Maire a lâché sur les 7 semaines de congés payés et pour la mensualisation des discussions sont en cours. Ce qui paraissait encore impossible il y a quelques mois, semble sur le point d'aboutir il ne resterait plus comme point d'achoppement que le taux de rémunération.

Suite à ces premières avancées les assistantes maternelles ont décidé à l'unanimité la reprise du travail tout en restant vigilantes sur la suite des négociations et avec la possibilité d'être à nouveau en grève si les revendications n'aboutissaient pas dans des délais raisonnables.

Bravo aux assistantes maternelles des Ulis qui ont démontré toute leur combativité dans ce conflit !!!

Antoine Puléo
Secrétaire Général du GD public 91

N'hésitez pas à consulter le site, vous y trouverez les dernières infos, des communiqués, et d'autres rubriques utiles.
www.udfo91.com





DECLARATION DE LA CE DE L'UD FO 91 du 9 novembre 2007

Salaires, retraites, emplois, tout est lié ! Ensemble, Public - Privé Après le 18 octobre, amplifions la mobilisation

Dans l'unité, les salariés, avec leurs organisations syndicales, ont fait du 18 octobre une très forte journée de grèves et de manifestations. 300 000 manifestants en France, dont 25 000 à Paris, avec des cortèges denses, ont permis aux salariés des entreprises publiques de défilier aux côtés de nombreux salariés de multiples entreprises privées.

A la SNCF, EDF-GDF, RATP le niveau de la grève a atteint des scores que l'on qualifie d'historiques allant de 70 % à 80 %. Mais la grève a été suivie bien au-delà de ces entreprises.

La Commission exécutive de l'Union Départementale de l'Essonne, réunie le 9 novembre, se félicite de la réussite de cette première grande journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles. Il nous faut dès maintenant, élargir ce mouvement à tous les niveaux, dans tous les secteurs d'activité, dans toutes les professions. **Les salariés du privé et du public, les chômeurs, les retraités, les salariés étudiants, subissent les mêmes attaques dans leur vie quotidienne. Les mêmes revendications nous unissent.**

Pouvoir d'achat : le travail des salariés en France n'a jamais créé autant de richesses mais ce sont seulement les actionnaires et les dirigeants d'entreprise qui se gavent à coups de dividendes, de stock-options et de parachutes dorés. Medef et gouvernement veulent supprimer toute référence au SMIC et détruire les grilles salariales pour individualiser toujours plus les salaires et rémunérations.

Emploi : des dizaines de milliers de suppressions de postes dans la fonction publique et les entreprises publiques, l'emploi précaire qui explose dans le privé et dans le public (sous-traitance, intérim, temps partiels imposés...) et les grosses entreprises qui poursuivent les licenciements malgré des subventions publiques et des profits juteux.

Protection sociale : après les remboursements massifs, le forfait hospitalier, le 1€ par consultation ce sont maintenant les franchises médicales, alors que la loi de financement de la sécurité sociale prévoit de nouveau 30 milliards d'euros d'exonération accordés au patronat en 2008 (+ 200 milliards en 15 ans)

Retraites : après les lois Balladur en 1993 et Fillon en 2003 avec l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités, la suppression des avantages familiaux, le passage des 10 aux 25 meilleures années..., **le gouvernement annonce une nouvelle attaque contre l'ensemble des régimes y compris le régime général pour le printemps 2008 par le passage à 41 annuités.**

C'est pour mieux y parvenir qu'il veut à tout prix supprimer les régimes spéciaux. La casse de ceux-ci ne pérennisera aucun des régimes de retraites et aggravera encore le déficit du régime général. Elle permettra surtout de baisser fortement le niveau de

l'ensemble des retraites du privé et du public, tout en augmentant sensiblement la durée du travail pour tous, ainsi que le taux de chômage en France.

Le secrétaire d'état à la Fonction Publique vient de déclarer que le régime général de la Fonction Publique est une sorte de régime spécial et qu'il faudra un rapprochement public/privé en 2008. il s'agit donc bien d'une attaque contre toutes les retraites et pas seulement les régimes spéciaux.

Le passage des 10 aux 25 meilleures années dans le privé a diminué le montant des retraites de plus de 20%. Le passage des 6 derniers mois aux 25 meilleures années abaisserait la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires au minimum vieillesse.

Le ministre du travail prétend qu'il n'y aura pas de baisse des retraites s'il n'y a pas de décote pour les salariés qui travailleraient jusqu'à 40 ans. C'est faux ! Le salarié aura travaillé 2 ans et demi de plus et il n'aura pas 2% par annuité mais 1,875%.

C'est bien sur l'ensemble de ces éléments que l'UD Force Ouvrière 91 appelle les salariés à se mobiliser massivement par la grève et la manifestation dans l'unité la plus large, notamment les 14 et 20 novembre.

L'UD FO 91 est déterminée à mettre toutes ses forces en mouvement afin de participer et d'impulser toutes les initiatives qui permettront le renforcement et l'élargissement d'un mouvement interprofessionnel de grande ampleur et sur la durée.

L'UD FO 91 appelle ses structures syndicales d'entreprises, interprofessionnelles et professionnelles à multiplier dans l'unité la plus large, les initiatives, les réunions au plus près des salariés, afin d'étendre les luttes à tous les secteurs d'activité.

Ensemble et avec détermination, agissons pour la satisfaction de nos revendications :

- **L'augmentation** des salaires, des pensions et des minima sociaux, **le maintien** du SMIC, de l'emploi qualifié, des contrats de travail en CDI. Pour cela, nous exigeons l'ouverture, dans le public comme dans le privé, de négociations salariales.
- **Le maintien des régimes spéciaux de retraite, du code des pensions civiles et militaires** et des droits qui leur sont attachés. Aucun allongement de la durée de cotisations
- **L'abrogation des mesures Balladur et Fillon**
- **Le maintien** de la retraite de base à 60 ans à taux plein pour tous, contre l'allongement à 41 annuités et le retour aux 37,5 annuités pour tous, public et privé
- **Le maintien** d'un réel service public de l'emploi et du système d'assurance chômage et contre la fusion ANPE/UNEDIC
- **La reconnaissance** du CDI comme le contrat de travail de référence et contre la précarité
- **Le maintien de la Sécurité Sociale solidaire et égalitaire**, retrait des franchises, non à la TVA sociale, arrêt des exonérations de cotisations patronales et restitution des sommes détournées
- **L'annulation des suppressions de postes** dans le secteur public et la fonction publique, remplacement des départs en retraite et création des postes nécessaires
- **L'arrêt des licenciements dans le privé,**
- **Contre la recodification du code du travail**
- **Contre le projet de fusion des impôts et du trésor**
- **Le maintien et la défense du statut de la fonction publique et des conventions collectives.**



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

12 Place des Terrasses de l'Agora - 91034 EVRY CEDEX
☎ 01.60.78.15.57 ☎ 01.60.77.96.94 E-Mail : forceouvriere91@free.fr

Evry, le 23 novembre 2007

Mesdames et Messieurs les
Sénateurs, Députés, Conseillers
Régionaux et Conseillers Généraux
de l'Essonne

Mesdames , Messieurs,

Le projet de réforme de la carte judiciaire initié par la garde des Sceaux, Ministre de la justice, aura des conséquences néfastes sur notre département. En effet, entre autres, le *conseil de prud'hommes d'Etampes* est menacé de disparition.

Il nous appartient, ensemble, de tout mettre en œuvre pour sauvegarder une justice de proximité, efficace et accessible à tous. Les justiciables ne doivent pas être les victimes d'une réforme purement comptable. En outre, dans la perspective des élections prud'homales, prévues en décembre 2008, il est incohérent de confondre vitesse et précipitation, en se dépêchant de promouvoir une réforme qui pourrait parfaitement être mise en place après ces élections.

Force Ouvrière tient à ce que la réforme de la carte judiciaire soit le moteur d'une réflexion pour de nouvelles implantations, plus proches des salariés et des citoyens, garantes d'un meilleur service public de la justice et pas seulement un motif de suppression de conseils de prud'hommes, TGI ou autres Cour d'appel.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Députés, Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux de l'Essonne, nous vous demandons d'intervenir pour le maintien du Conseil de Prud'hommes d'Etampes, afin qu'il soit tenu compte dans cette réforme des spécificités de notre département. Le sud Essonne nécessite une véritable revitalisation. Territoire rural, ne disposant pas d'un réseau suffisant de transports en commun vers le nord, cette partie de notre département s'engage inexorablement vers un risque de désertification.

D'autres solutions sont possibles. Le rattachement au Conseil de Prud'hommes d'Etampes de la section agriculture et des cantons d'Arpajon, Brétigny, Milly-la-Forêt et Limours par exemple désengorgerait les Conseils d'Evry et de Longjumeau.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre haute considération.

Le Secrétaire Général
Jean-Noël LAHOZ

Monsieur le Préfet
Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Députés,
Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux
de l'Essonne
Monsieur le Président de la Chambre de
Commerce et de l'Industrie
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
Monsieur le Président du MEDEF 91
Monsieur le Président de la CGPME 91
Monsieur le Président de l'UPA 91

Mesdames , Messieurs,

Le projet de réforme de la carte judiciaire initié par la garde des Sceaux, Ministre de la justice, aura des conséquences néfastes sur notre département. En effet, entre autres, le *conseil de prud'hommes d'Etampes* est menacé de disparition.

Il nous appartient, ensemble, de tout mettre en œuvre pour sauvegarder une justice de proximité, efficace et accessible à tous. Les justiciables ne doivent pas être les victimes d'une réforme purement comptable. En outre, dans la perspective des élections prud'homales, prévues en décembre 2008, il est incohérent de confondre vitesse et précipitation, en se dépêchant de promouvoir une réforme qui pourrait parfaitement être mise en place après ces élections.

Nos organisations syndicales tiennent à ce que la réforme de la carte judiciaire soit le moteur d'une réflexion pour de nouvelles implantations, plus proches des salariés et des citoyens, garantes d'un meilleur service public de la justice et pas seulement un motif de suppression de conseils de prud'hommes, TGI ou autres Cour d'appel.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons d'intervenir pour le maintien du Conseil de Prud'hommes d'Etampes, afin qu'il soit tenu compte dans cette réforme des spécificités de notre département. Le sud Essonne nécessite une véritable revitalisation. Territoire rural, ne disposant pas d'un réseau suffisant de transports en commun vers le nord, cette partie de notre département s'engage inexorablement vers un risque de désertification.

D'autres solutions sont possibles. Un redécoupage administratif des cantons par conseil de prud'hommes par exemple.

Soyez assurés, Mesdames et Messieurs, de notre haute considération.

Evry, le 27 novembre 2007



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE MANQUE DE PERSONNELS !

Depuis plusieurs années, des retards perdurent dans le traitement des dossiers avec de graves conséquences pour les allocataires : jeunes qui ne reçoivent pas l'APL auquel ils ont droit et n'ont plus de quoi payer leur loyer, etc.

En août 2007, le chiffre « record » de 87 000 courriers de retard a été atteint représentant 42 000 allocataires en attente d'une réponse. Ces 2 dernières années la CAF de l'Essonne a même dû faire appel à l'aide d'autres CAF (Hauts de Seine, Loire Atlantique, Eure et Loir et Aude...)

Récemment, pour tenter de pallier ces retards, la Direction de la CAF de l'Essonne a décidé de suspendre pendant plusieurs semaines deux permanences d'accueil pour les allocataires d'Etampes, ce qui a déclenché la protestation des élus locaux qui jugent fort justement cette mesure inadmissible et exigent la reprise des permanences dans les meilleurs délais.

La raison principale des retards étant la diminution des effectifs, le Syndicat FO de la CAF de l'Essonne s'est adressé au Député Maire d'Etampes pour lui demander d'intervenir auprès des ministères concernés, de la Caisse Nationale des Allocations familiales et du Conseil Général afin d'obtenir les embauches qui font défaut pour rendre le service qui est dû aux allocataires.

En effet, en 5 ans (de 2004 à 2008), les effectifs ont été réduits de 92 postes alors que le nombre d'allocataires est en augmentation et que de nouvelles prestations, parfois complexes, ont été créées.

2005 : - 28 postes, 2006 : - 9 postes, 2007 : - 22 postes... et pour 2008, la Direction de la CAF supprime 33 nouveaux postes dans son budget initial ! En 12 ans, l'effectif total de la CAF de l'Essonne a été amputé de 20 % : il est passé de 695 postes en 1995 à 584 en 2007.

Les représentants FO au Conseil d'administration dénoncent cette situation devenue insupportable aussi bien pour les allocataires que pour le personnel de la CAF qui n'est plus en mesure d'assumer efficacement ses missions et exigent des embauches massives (il faut un an pour former un technicien).

Ils dénoncent également la sous-rémunération des agents par comparaison avec les autres CAF de la Région parisienne, qui provoque des départs (mutations, démissions) en nombre croissant.

CAF 91

BULLETIN DE PAYE : UN DOCUMENT OFFICIEL

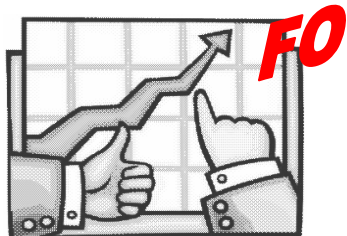
L'employeur a l'obligation d'émettre un bulletin de paye, et tout travailleur subordonné à un employeur a droit à son justificatif. «Lors du paiement de leur rémunération, l'employeur doit remettre une pièce justificative, dite bulletin de paye, à toutes les personnes apprentis, salariés, etc. travaillant pour lui, à quelque titre que ce soit et quels que soient le montant et la nature de leurs rémunérations, la forme ou la validité de leur contrat.»

Depuis un arrêt du 2 février 1999, la délivrance par l'employeur du bulletin de paye n'est plus preuve du paiement des sommes mentionnées : l'employeur est donc tenu, en cas de contestation, de prouver le paiement des salaires, « notamment par la production de pièces comptables ». La seule mention sur les bulletins de paye d'un règlement en espèces ne permet pas à l'employeur de se libérer de son obligation de paiement du salaire.

De plus, l'article L. 143-4 du Code du Travail pose le principe selon lequel l'acceptation d'un bulletin de paye, sans réserve, ne signifie pas que le salarié renonce à toute réclamation ultérieure sur ses salaires.

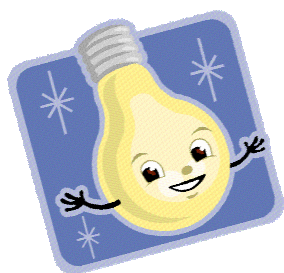
Ainsi, l'émargement qui peut être demandé au salarié au moment de la paye ne peut porter que sur la correspondance entre les sommes reçues et le chiffre porté sur le bulletin.

La prescription des salaires, donc la période durant laquelle ils sont contestables, est de cinq ans. Il en est de même pour toutes les sommes qui, ayant pour origine la prestation de travail, ont la nature juridique d'une rémunération, par exemple : les primes accessoires de salaires, les indemnités de congés payés, ou encore l'indemnité de préavis. En outre, la date de paiement de la somme effectivement reçue par le salarié doit être mentionnée.



CREATION DE SYNDICATS

- **COMMUNAUX d'EVRY** - *Services Publics Santé*
- **DANONE RESEARCH** - *FGTA*



AMPOULES FLUOCOMPACTES : BASSE CONSOMMATION MAIS FORTS RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Selon le Criirem, elles ne devraient pas être utilisées dans les lampes de chevet ou de bureau. L'Ademe mène une étude pour en déterminer les risques.

Eviter d'utiliser des ampoules basse consommation pour les lampes de chevet ou de bureau. C'est le conseil que délivre le Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem). Avec une association espagnole, Arca Iberica, il a analysé plusieurs ampoules fluocompactes de marques et de puissances différentes et constaté qu'elles émettaient de forts rayonnements électromagnétiques.

« *Contrairement aux ampoules classiques, les champs détectés autour des lampes basse consommation allumées atteignent, à 20 cm, entre 4 et 180 volts par mètre (V/m) pour des puissances allant de 11 à 20 watts* », observe le Criirem. Sur des ampoules de 5 à 7 watts, ces mêmes champs seraient de 2 à 34 V/m. Une recommandation du 12 juillet 1999 du Conseil de l'Union Européenne fixe la valeur maximale d'exposition à 28 V/m pour des fréquences comprises entre 10 et 400 MHZ, et à 87 V/M pour des fréquences plus basses comprises entre 3 et 1 000 KHZ.

Aucun blindage de protection

Les scientifiques du Criirem expliquent que ces champs sont dus aux ballasts électroniques, installés dans le culot des lampes, qui permettent de réguler la tension électrique entrant dans l'ampoule et d'en augmenter la fréquence afin d'éviter un effet de scintillement. Or, les ampoules testées ne possédaient aucun blindage électromagnétique de leur culot, dispositif qui permettrait, selon le Criirem, d'abaisser considérablement les rayonnements. Il estime par ailleurs que « *des risques importants de compatibilité électromagnétique sont à craindre chez les personnes appareillées d'implants ou de prothèses médicales* ». Il a donc décidé de saisir l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (Ademe). Cette dernière confirme qu'elle mène une étude pour déterminer s'il existe réellement des risques. Une réunion avec les professionnels du Syndicat de l'éclairage est également envisagée.

Les fabricants européens de lampes, réunis au sein de la fédération ELC, ont rapidement réagi aux analyses du Criirem. Ils s'appuient sur une étude diligentée en 2004 par les instances gouvernementales suisses et qui concluait que « *les lampes économiques émettent un rayonnement à peine plus élevé que celui des lampes à incandescence, comparable à celui d'autres appareils électroménagers utilisés au quotidien* ».

(source INC Hebdo)



Le syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de:

- ◆ J.-N LAHOZ *Secr. Général UD FO 91*
- ◆ D. ROUSSEAU *Rédacteur en Chef*
- ◆ C. LEJEUNE *AFOC 91*
- ◆ A. PULEO *GD public 91*
- ◆ S. SACILOTTO *Secr. Administrative*

